

# Avenir Berne romande prêt à faire face au Parlement

**TRANSFERT DE MOUTIER** La Commission des institutions politiques et des relations extérieures du Grand Conseil soutient les principes stratégiques pris dans le cadre du projet.

PAR EMILE PERRIN

« Une stratégie élaborée avec le plus grand soin pour assurer la continuité des offres et des services dans le Jura bernois. Les mesures proposées tiennent compte de manière appropriée des besoins de la population dans les différentes régions. » C'est en ces termes élogieux que la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) du Grand Conseil parle du projet Avenir Berne romande qui doit, rappelons-le, régler les modalités du transfert de Moutier dans le Jura et redessiner la carte régionale des administrations et des écoles francophones.



**Il est important de bien expliquer les choses à certains parlementaires dont les préoccupations peuvent être assez éloignées de ce dossier.**

HERVÉ GULLOTTI  
DÉPUTÉ, MEMBRE DE LA CIRE

« C'est un signal clairement positif que la Commission soutienne le projet, puisque c'est la CIRE qui le porte devant le Parlement », se réjouit le député socialiste et membre de ladite CIRE, Hervé Gullotti. « Malgré le potentiel d'améliorations, nous arrivons à la conclusion que ce projet est une nécessité. » Si le maire de Tramelan évoque un signal positif, c'est que, dans l'enchaînement du rapport de la CIRE, cette dernière défendra le projet Avenir Berne romande devant le Grand Conseil lors de la pro-



L'ancien site de Tavannes Machines hébergera le futur pôle administratif. ARCHIVES STÉPHANE GERBER

chaine session de printemps. « C'est surtout l'intention qui compte. Car si le rapport de la Commission est positif, les demandes de crédits suivent généralement le pas. »

## Délais serrés

La force de conviction de la CIRE permettra de rallier les députés les moins sensibles au dossier du transfert de Moutier. « Il est important de bien expliquer les choses à certains parlementaires dont les préoccupations peuvent être assez éloignées de ce dossier », reprend Hervé Gullotti. Il est rejoint dans son analyse par Christoph Grupp, président de la CIRE. « Globalement, les Alémaniques sont d'avis que le projet Avenir Berne romande

constitue une bonne solution pour le Jura bernois. On peut juger que le coût est cher (ré: on parle d'une enveloppe globale tournant autour des 120 millions de francs), mais néanmoins raisonnable. Si on investit autant dans ce cas précis, il faut garder à l'esprit que, à l'avenir, d'autres régions pourraient aussi profiter d'une manne similaire », relève le député Vert biennois au micro de Canal 3.

Si le passage devant le Parlement ce printemps s'inscrit dans la procédure habituelle, il n'est pas inutile de rappeler que le temps est précieux pour le projet Avenir Berne romande. « Pour la CIRE, il est essentiel de trouver une solution constructive qui permette de

respecter au mieux le calendrier (ré: le transfert de Moutier est agendé au 1er janvier 2026), les contraintes financières et les besoins régionaux », écrit la Commission dans son communiqué.

Référence est faite au futur pôle administratif qui prendra place dans les locaux de l'ancien site de Tavannes Machines et le bâtiment à construire destiné aux domaines de justice et police, à Reconvilier. Ce dernier ne sera pas opérationnel avant 2029. Dans cette optique, la CIRE préconise que, s'il est possible d'abaisser les coûts, elle souhaite que « les économies portent prioritairement sur les locaux provisoires ».

La Commission précise, en outre, comprendre que les solu-

tions de Prêles et Bellelay n'aient pas été retenues. « Pour le premier, ce n'est simplement pas jouable en termes d'accès », relève Christoph Grupp. « Quant à Bellelay, le site est également excentré. Il faut, par exemple, 1h20 pour aller depuis Crémises en transports publics. Bien sûr, les choses pourraient être améliorées, mais cela aurait un coût. » Hervé Gullotti ajoute que « l'accès, l'éloignement et les aménagements constituent des désavantages pour la justice et la police ».

La CIRE souhaite toutefois que le Grand Conseil soit informé lors de la session d'automne de cette année des utilisations envisageables pour les locaux vides de ces deux sites.

**EN BREF**

**BIENNE**

## Marisa Halter quitte le Parlement

Marisa Halter a démissionné de son mandat de conseillère de ville pour la fin 2022, informe le Parti Ouvrier Populaire (POP) dans un communiqué, vendredi. Les raisons de cette démission sont d'ordre professionnel. La Biennoise va reprendre la direction d'un projet d'eau potable au Cameroun au sein d'une ONG. Pir Ché Celik reprendra le deuxième siège du POP, aux côtés de Peter Heiniger. Pir Ché Celik est issu de la Jeunesse communiste. **C-JGA**

**TRAFIC**

## Travaux de nuit entre Douanne et Daucher

Dans les nuits du 20 février au 4 mars, de 19h à 5h, des nouvelles conduites transversales seront posées dans les secteurs de Douanne, Vingras (Wingreis) et Daucher (Tüscherz). Pendant ce type de travaux, le trafic sera régulé par des agents de circulation. En outre, dans les nuits du 20 février au 1er avril, de 19h à 5h, des travaux de montage d'échafaudages suspendus auront lieu dans les secteurs de Gufelätt, Alfermée et Funtelen. La circulation ne sera pas perturbée pendant ces travaux. **C-MPR**

**COURTELARY**

## Un crédit de 13 000 francs pour les plans du collège

En vue des travaux de réfection du collège du village, les conseillers municipaux de Courtelary ont décidé de débloquer un crédit de 13 000 fr. pour établir les plans du bâtiment. En effet, comme le dévoile le site internet de la Commune, les premiers travaux d'étude ont révélé qu'il n'existe aucun plan de l'immeuble. L'objectif premier de cette étape consiste à baser les réflexions sur des bases solides. Toujours au chapitre des dépenses, l'Exécutif local a également décidé d'investir 5000 fr. pour modifier l'accès à la crèche municipale Les Moussaillons. De fait, le système actuel, à empreinte digitale, est victime de nombreuses pannes. Il sera remplacé par une installation à code, qui pourra être gérée par la Municipalité. **EPE**

# Une atteinte grave aux zones protégées

**CAMPING DU FANEL** La Confédération exige son démantèlement

Le camping du Fanel, sur le territoire de la commune de Champion (Gampelen), doit être démantelé. C'est la conclusion à laquelle est parvenue la Commission fédérale pour la protection de la nature qui considère que cette infrastructure constitue une grave atteinte aux zones protégées. Ce terrain de camping n'est pas compatible avec la législation sur la protection de

l'environnement. Ni une réduction de la superficie ni tout autre type d'adaptation de l'exploitation du site ne sauraient faire évoluer la situation.

## Camping fermé fin 2024

La Commission fédérale pour la protection de la nature demande donc le démantèlement du terrain de camping exploité par le TCS puis la re-

naturation du site, annonce vendredi le canton de Berne. Plusieurs avis de droit étaient arrivés à la même conclusion.

L'absence de site de remplacement pour le camping et le besoin de vacances proches de la nature dans la région sont des arguments qui n'entrent pas en ligne de compte pour l'appréciation de la compatibilité du terrain avec la lé-



La Commission fédérale pour la protection de la nature exige le démantèlement et la renaturation du camping de Champion. ARCHIVES

gislation environnementale. L'exploitation du camping, qui existe depuis 1955, sera arrêtée définitivement fin

2024 comme cela a été convenu par contrat avec le TCS et les associations de défense de l'environnement. **C-MPR**